

Article

« L'enracinement de l'après-fordisme au Canada : retombées régionales et perspectives d'avenir »

Pierre Filion

Cahiers de géographie du Québec, vol. 40, n° 111, 1996, p. 313-340.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/022585ar>

DOI: 10.7202/022585ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'enracinement de l'après-fordisme au Canada: retombées régionales et perspectives d'avenir

Pierre Fillion

School of Urban and Regional Planning
University of Waterloo

Résumé

Cet article propose une interprétation de l'évolution de l'économie canadienne depuis les années soixante-dix à la lumière de la théorie de la régulation. Une telle perspective permet de tisser des liens conceptuels entre globalisation économique, pertes d'emplois dans les pays développés, recul de l'État-providence et virages vers la droite sur la scène politique. Nous attribuons à l'après-fordisme le découplage croissant entre production et consommation, le déclin et la polarisation des revenus, ainsi que la crise des finances publiques, qui caractérisent l'évolution économique canadienne au cours des 25 dernières années. Le texte s'intéresse aussi aux conséquences régionales de l'après-fordisme au Canada, en particulier à la concentration de la croissance économique sur des territoires de plus en plus restreints et à la piètre performance de la majorité des régions. La conclusion examine la possibilité que certaines formes alternatives de développement économique prenant racine dans les régions désavantagées puissent éventuellement contribuer à une évolution de la société au-delà de l'après-fordisme.

Mots-clés: macro-économie, théorie de la régulation, après-fordisme, mondialisation, polarisation spatiale, État-providence, Canada.

Abstract

The entrenchment of post-Fordism in Canada: regional consequences and future perspectives

This paper interprets the evolution of the Canadian economy since the early 1970s from the perspective of regulation theory. This framework makes it possible to draw conceptual links between economic globalization, job losses in developed countries, retrenchment of the welfare state, and political shifts to the right. It portrays post-Fordism as a source of income decline and polarization, disjunction between production and consumption, and fiscal crisis, which together mark the evolution of the Canadian economy over the last 25 years. The paper focuses on the regional consequences of post-Fordism in Canada, in particular on the concentration of economic growth in areas whose size is increasingly limited and on the poor performance of most regions. It concludes by exploring the possibility for alternative, small scale, forms of economic development to emerge in economically declining regions, and eventually contribute to the replacement of post-Fordism.

Key words: macro-economy, regulation theory, post-Fordism, globalization, spatial polarization, welfare state, Canada.

INTRODUCTION

L'évolution de l'économie canadienne au cours des deux dernières décennies mérite, selon nous, d'être examinée à la lumière de la théorie de la régulation. Cette théorie se distingue des approches proprement économiques car, contrairement à ces dernières, elle situe son analyse par rapport à un contexte sociétal qui tient compte du rôle de l'organisation du travail, du système politique, de diverses formes institutionnelles et de la distribution de la richesse et des valeurs sociales. Elle emprunte à la pensée de Keynes une part de ses concepts, notamment l'importance accordée au rôle de l'État dans le maintien de l'équilibre entre consommation et production. Elle s'inspire également du marxisme en insistant sur les rapports de classe et leur influence sur la mise en place de mécanismes tentant d'assurer une régulation entre production et consommation, d'où son nom¹.

Le texte examine la trajectoire économique (aussi bien que sociale et politique) de la société canadienne, les avenues possibles d'évolution, ainsi que les agents probables de changement. Une place importante est faite à l'impact régional des tendances économiques, ainsi qu'à l'influence des régions sur l'évolution de l'économie. Ces considérations servent à préciser le concept de l'après-fordisme.

Dans cet article, nous maintenons que les tendances économiques des deux dernières décennies provoquent un désengagement progressif des institutions définissant l'État-providence, tout en causant une dissolution graduelle de la classe moyenne. Nous soutenons que cette évolution a pour effet de réduire, voire d'exclure, la possibilité d'un retour en arrière permettant la reconstruction des structures institutionnelles ayant soutenu l'État-providence et des rapports de production favorables à l'expansion de la classe moyenne. Ces changements économiques sont source de polarisation perceptible aussi bien au niveau des revenus des ménages qu'à l'échelle régionale. Ils sont également porteurs de crise du fait de la dissociation qu'ils entraînent entre une capacité de production grandissante, en raison de progrès techniques et organisationnels, et d'un essoufflement de la demande découlant de pertes d'emplois, de coupures dans les services offerts par le secteur public et d'une insécurité croissante par rapport à l'accès au travail. C'est parmi les stratégies adoptées par les groupes et les régions marginalisées par ces tendances économiques que nous tentons d'entrevoir des portes de sortie possibles à l'instabilité après-fordiste.

Dans un premier temps, nous définirons l'après-fordisme pour ensuite examiner comment celui-ci se manifeste dans le contexte canadien. Pour ce faire, nous identifierons les caractéristiques qui occasionnent l'implantation de plus en plus profonde de cette forme économique. Le reste du texte portera sur leurs conséquences régionales ainsi que sur la possibilité que des efforts locaux et régionaux de régulation puissent transformer le cours de l'économie.

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT CONCEPTUEL DE L'APRÈS-FORDISME

Un régime d'accumulation est la résultante du rapport entre un modèle de production (techniques de production, organisation du travail et des entreprises) et une forme d'organisation sociale (valeurs, pratiques et institutions). Ce rapport s'exprime par différents niveaux d'équilibre entre production et consommation,

résultant de diverses formes de distribution du produit social. Un régime d'accumulation repose sur l'existence d'un mode de régulation, c'est-à-dire de valeurs, d'habitudes, de compromis, de lois, de même que de mécanismes de redistribution (Boyer et Mistral, 1983; Glyn *et al.*, 1990; Lipietz, 1985). Un mode de régulation consiste en une réunion de formes institutionnelles et culturelles de diverses natures (par exemple, agences vouées au contrôle des institutions financières, lois régissant les relations de travail et valeurs et préférences des consommateurs). Il réussit lorsqu'il parvient à assurer à la fois une convergence des rapports sociaux et une croissance économique, l'une étant évidemment favorable à l'autre (Bélanger et Lévesque, 1991, pp. 17-18 et 22). La présence de telles formes d'ajustement émane d'actions prises chacune dans un contexte donné et ne peut donc être perçue comme résultant d'un plan préalablement établi. La constitution d'un mode de régulation découle de stratégies adoptées par différents acteurs sociaux (entreprises, syndicats, mouvements sociaux, consommateurs, gouvernements) qui sont avant tout motivés par leur intérêt à court terme. De fait, le hasard et l'expérimentation jouent un rôle de premier ordre dans l'édification d'un régime d'accumulation (Lipietz, 1992, pp. 312-313).

Le régime d'accumulation fordiste, dont la période de maturité s'échelonne de la fin de la guerre au choc pétrolier de 1973, se définit par l'équilibre relatif entre consommation et production de masse, un phénomène qui a soutenu presque trente ans de prospérité. Cet équilibre fut assuré par de nombreuses mesures, mises en place dans le sillon de politiques keynésiennes et de l'édification graduelle de l'État-providence, qui eurent pour effet de stimuler la consommation. L'action syndicale a aussi contribué à cet équilibre, permettant à bon nombre de travailleurs, aussi bien du secteur privé que public, d'accéder aux normes de consommation de la classe moyenne (Lipietz, 1989). Cette période fut marquée par des investissements massifs d'équipement et d'infrastructure (dans ce dernier cas, les réseaux autoroutiers reçurent une attention particulière) qui aidèrent à augmenter la productivité des entreprises. Ceci se traduisit, dans un contexte de combativité syndicale et d'un marché de l'emploi où l'offre rejoignait presque la demande, en un pouvoir d'achat grandissant de la classe moyenne en pleine expansion. Le fordisme a essentiellement su assurer un équilibre entre une production croissante, faisant suite à de fortes hausses de productivité issues de l'introduction massive de techniques tayloristes et de l'automation, et la sphère de la consommation, en assurant une hausse correspondante de la demande (Jessop, 1982; Wolfe, 1989, p. 111). La prospérité fordiste reposait sur un rapport salarial qui assurait aux travailleurs une hausse de leur pouvoir d'achat qui était en gros proportionnelle à celle de la productivité globale de l'économie. Cette croissance s'appuyait par surcroît sur une redistribution des revenus par l'État, soit directement par l'utilisation des recettes d'une taxation progressive pour supporter les plus démunis, ou indirectement, en offrant des services qui n'étaient pas facturés. Le rôle redistributeur de l'État permettait ainsi le maintien, dans le circuit de la consommation de masse, des groupes marginalisés par les rapports salariaux (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 23).

L'après-fordisme, qui débute vers 1973 et qui demeure toujours actuel, est sans conteste le parent pauvre de l'arsenal conceptuel de la théorie de la régulation, en grande partie parce que souvent défini par rapport à ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire le fordisme (voir Jessop, 1992a; Leborgne et Lipietz, 1988a; 1992)². Il y a deux grandes

perspectives sur l'après-fordisme, l'une pouvant être qualifiée de «productiviste» et l'autre, de «macro-économique», reliées chacune à une trajectoire de recherche distincte sur les changements marquant la fin du fordisme (Bélangier et Lévesque, 1991, p. 27; Jessop, 1993, p. 11)³. Le premier point de vue est le fait de chercheurs qui privilégient l'étude des transformations de l'organisation du travail et l'arrivée de nouvelles technologies, ou qui se penchent sur l'émergence d'aires de spécialisation flexible où des liens étroits de collaboration se tissent entre entreprises, souvent innovatrices, appartenant à des secteurs connexes (Amin, 1989; Cooke, 1988; Piore et Sabel, 1984; Sabel 1982; Schœnberger, 1988; Scott, 1988). Cette perspective est critiquée pour le manque d'attention accordé au rôle des pratiques et structures institutionnelles qui régissent la distribution du surplus social et le caractère exceptionnel des cas de spécialisation flexible (Leborgne et Lipietz, 1992; Martinelli et Schœnberger, 1991; Peck et Miyamachi, 1994, p. 642; Peck et Tickell, 1994, p. 284). Jessop (1993) tente de corriger cette lacune en insistant sur les conséquences politiques et sociales de ces changements.

S'inspirant de la pensée keynésienne, d'autres chercheurs adoptent une perspective macro-économique qui définit l'après-fordisme comme une période de découplage progressif entre production et consommation, découlant de l'épuisement des structures institutionnelles fordistes et des conventions sociales qui les sous-tendaient (Lipietz 1985; 1986). Ces structures ont été démantelées à la faveur de virages politiques aussi bien au niveau des entreprises qu'à celui de l'État. Dans un premier temps, les entreprises ont remis en question le compromis fordiste qui assurait une correspondance entre hausse de la productivité et consommation par le biais d'augmentations de salaires. Vers la fin de l'ère fordiste, les entreprises ont fait face à une baisse progressive de leurs profits qui résultait en grande partie de hausses substantielles des coûts associés à la main-d'œuvre dans un contexte où le chômage était faible, les mesures sociales généreuses et où les hausses de productivité basées sur une accélération des cadences avaient cessé leur rapide progression (Jessop, 1994, p. 256). Afin de remédier à cette situation, les employeurs s'en sont pris à leurs coûts de production en introduisant de nouvelles techniques de travail, en augmentant leur capital fixe (par le biais de l'automatisation) et en renégociant à la baisse salaires et conditions de travail. Une telle stratégie a provoqué une précarisation de l'emploi et une polarisation des revenus qui ont causé un effritement de la classe moyenne (le fleuron de la consommation fordiste) et réduit encore davantage le niveau de vie des plus défavorisés. Nous avons par conséquent assisté à un recul grandissant du côté de la demande au moment même où la capacité productrice progressait, ce qui a provoqué une succession de crises de surproduction (Lipietz, 1992). L'interpénétration des économies nationales, qui est à la fois une conséquence des efforts de relocalisation de la production vers des pays et régions à bas salaires et de l'industrialisation autonome de certains pays sous-développés, a aussi contribué, dans les pays développés, à réduire l'emploi et à causer une détérioration des conditions de travail. Cette stratégie s'est soldée par une stagnation des revenus fiscaux et une croissance des besoins en matière de paiements de transfert et autres services en raison d'une hausse rapide du nombre de gens économiquement marginalisés. Récemment, des partis de droite ont exploité avec succès l'incapacité des structures étatiques à maintenir un équilibre entre offre et demande face à la montée de la mondialisation de l'économie, de l'automatisation et des mesures de

«rationalisation» des entreprises. Ils ont proposé comme «solution» le démantèlement de certaines structures, en particulier de celles qui jouent un rôle de redistribution des revenus ou de contrôle de la scène économique, incluant les réglementations environnementales.

De récents ouvrages ont souligné les liens qui existent entre divers aspects de l'après-fordisme soulevés par ces deux perspectives. Ils ont en effet démontré que la dissolution du fordisme tient aussi bien d'une transformation de l'organisation du travail au niveau de l'entreprise que des conséquences macro-économiques de ces mutations (Bélangier et Lévesque, 1991; Boyer et Durant, 1993). Ils ont maintenu que loin d'être limitée aux changements affectant le processus de production, la transition du fordisme à l'après-fordisme a touché l'ensemble de la société, plus précisément les relations de travail, l'appareil politique, les mouvements sociaux, ainsi que les préférences et les valeurs (Leborgne et Lipietz, 1988a; 1988b; 1992).

Il faut toutefois prendre garde de ne percevoir l'après-fordisme que comme un vide institutionnel résultant de la dislocation des mécanismes fordistes. L'après-fordisme est en effet doté de structures institutionnelles qui lui sont propres. Les «productivistes» ont souligné l'importance de structures régionales favorisant la collaboration entre entreprises, alors que Jessop (1993), par exemple, a mis en évidence les politiques «schumpéteriennes» après-fordistes qui privilégient la production et la concurrence au détriment des programmes sociaux, et qui se substituent aux politiques keynésiennes et aux programmes sociaux de l'époque fordiste. Le propre des mécanismes après-fordistes est qu'ils constituent un facteur de déséquilibre entre production et consommation en tentant de stimuler la productivité sans soutien équivalent de la consommation. L'effet conjoint des mesures schumpéteriennes et de rapports entreprises-employés, de moins en moins favorables à ces derniers, fait en sorte que l'après-fordisme soit porteur d'exclusion et de marginalisation sociale et économique, par opposition au support fordiste pour la consommation qui favorisait l'inclusion sociale: intégration aux normes de consommation de la classe moyenne et garantie d'une consommation minimale chez ceux qui étaient exclus du rapport salarial (Macdonald, 1991, pp. 193-194; Reich, 1991)⁴. La tendance à l'exclusion de l'après-fordisme tient au fait que le marché intérieur perd de l'importance avec la mondialisation de l'économie. Il s'ensuit que les politiques économiques deviennent davantage orientées vers l'efficacité des entreprises et la réduction des coûts de production (incluant les ponctions fiscales), que vers le soutien de la consommation domestique. L'objectif premier est donc d'assurer une compétitivité accrue des entreprises sur la scène internationale et d'attirer les investissements (Peck et Tickell, 1994, p. 291). Dans cette visée, il y a peu de raisons de soutenir les couches sociales qui ne contribuent pas à cette compétitivité, d'où les coupures des dépenses sociales et une redéfinition des programmes sociaux, initialement fondés sur une notion de droit à l'assistance, en instruments voués à la réinsertion à la sphère de la production aussi bien par la formation que par le travail obligé (*workfare*) (Jessop, 1993, pp. 17-18; 1994, pp. 261-266). Le maintien de la consommation des plus démunis devient en effet superflu, voire nuisible, en raison de la ponction fiscale qu'il requiert. Le même raisonnement s'applique au soutien des entreprises. Les «canards boiteux» sont sacrifiés afin de pouvoir concentrer les efforts sur les entreprises qui sont susceptibles de faire une percée internationale.

En soulignant les conséquences macro-économiques des différentes tendances identifiées, nous adhérons, dans ce texte, à la seconde perspective sur l'après-fordisme. Nous retenons par conséquent que la caractéristique première de l'après-fordisme est l'instabilité économique qui résulte de la perte des instruments fordistes de régulation entre production et consommation. C'est pourquoi nous pensons que l'après-fordisme, bien qu'il ne puisse être qualifié de régime d'accumulation en raison de son inhérente instabilité, obéit néanmoins à une logique d'enracinement qui nous éloigne de plus en plus de la régulation fordiste en dissipant les conditions économiques et politiques nécessaires à son existence. Nous soutenons qu'à mesure que l'implantation de l'après-fordisme progresse, tout retour aux anciens mécanismes de régulation devient de plus en plus illusoire. C'est ailleurs, dans la marginalisation croissante produite par l'après-fordisme, que nous allons chercher les possibilités éventuelles de régulation susceptibles de mettre fin à l'instabilité et éventuellement de jeter les bases d'un nouveau régime d'accumulation. Ce texte prend donc place parmi les tentatives de définition de la trajectoire de l'après-fordisme et de solutions possibles aux difficultés économiques inhérentes à cette forme économique.

Nous nous pencherons ici sur l'expérience canadienne. Aucun régime d'accumulation national n'est typique, chacun étant marqué par l'histoire, les compromis sociaux, la spécialisation économique et les politiques de son pays. Selon Jenson (1989), le fordisme a pris une forme «perméable» au Canada qui reflète l'ouverture exceptionnelle de ce pays sur les marchés extérieurs, en particulier sur l'économie des États-Unis. Nous allons relier la gravité singulière des conséquences de l'après-fordisme au Canada à l'accumulation d'une forte dette et à la brusque ouverture de son économie traditionnellement protégée par des barrières tarifaires.

L'APRÈS-FORDISME ET LA RÉALITÉ CANADIENNE

Dans le contexte canadien, la progression de l'après-fordisme peut être perçue comme une succession de périodes. La première phase va du choc pétrolier (1973-1974) au début des années 1980. Cette période a marqué l'amorce d'un ralentissement de la croissance économique. Ces années ont aussi connu une hausse importante des échanges internationaux, résultant en partie de l'entrée fulgurante du Japon dans le marché de l'automobile et de l'électronique. La «stagflation», c'est-à-dire l'apparition simultanée de hauts taux d'inflation et d'un chômage élevé, est alors apparue pour la première fois dans un climat d'essoufflement et d'instabilité économique. Ce phénomène est lié aux efforts des syndicats, des mouvements sociaux et des gouvernements, visant à maintenir une forte croissance à une époque où l'expansion des équipements de production et les gains de productivité demeuraient faibles. Alors que lors des décennies précédentes la dette était absente ou minime, elle atteignait entre 5 et 15 milliards \$ par année au cours de cette période (Statistique Canada, 1995, cat. 68-212, p. 4). Ces déficits étaient le résultat d'une certaine sensibilité à l'endroit des pressions sociales motivées par la lutte au chômage, et d'une interprétation cyclique plutôt que structurelle des ralentissements économiques. Ils ont contribué à un gonflement de la dette, gonflement accéléré par des taux d'intérêts qui dépassaient de plusieurs pourcentages le niveau de croissance du P.N.B. (Stanford, 1995).

La seconde période s'étend du début de la récession de 1982 à la fin de la récession de 1990-1991⁵. Ce furent des années de profonde restructuration économique, accélérée par deux récessions et la forte reprise des années 1980. Cette restructuration s'est soldée par la perte de pans entiers du secteur manufacturier (où les salaires sont relativement élevés); elle a été précipitée par l'adoption de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et plus récemment par des licenciements dans le secteur tertiaire qui était jusqu'alors le grand créateur d'emplois. Ces événements ont également été associés à une stagnation des salaires et une polarisation des revenus. Le coût des mesures sociales en période de stagnation, les diminutions de rentrées fiscales causées par les conditions économiques, ainsi que le service de la dette lui-même, ont aussi augmenté l'endettement. Au niveau fédéral, les déficits ont fluctué entre 26 et 41 milliards \$ au cours de la période allant de 1981 à 1991 (Statistique Canada, 1995, cat. 68-212, p. 4)⁶.

Cette période s'est également signalée par la tiédeur des mouvements sociaux. Ceux-ci se sont heurtés au manque de volonté et à l'incapacité des gouvernements à répondre à leurs requêtes et à l'affaiblissement des syndicats, confrontés aux pertes massives d'emplois dans le secteur manufacturier (où la représentation syndicale est la plus élevée du secteur privé). Le découplage entre production et consommation s'est manifesté même lors de la puissante relance de 1983 à 1989. Les fonds disponibles au soutien de la consommation étaient en grande partie fondés sur l'emprunt (individuel et gouvernemental), ce qui explique la courte durée de cette relance.

La période actuelle se distingue par une restructuration de plus en plus poussée des entreprises, motivée par une volonté d'accroître la productivité, de diminuer les coûts de production afin de majorer les profits. Cette restructuration a pour conséquence des mises à pied massives, causées par la relocalisation des unités de production à l'étranger, un recours de plus en plus poussé à l'automation et une réorganisation profonde des firmes qui conduit à l'élimination d'une forte proportion des postes administratifs. Au cours des dernières années, les coupures de postes se sont répandues du secteur manufacturier au tertiaire (en particulier au commerce de détail) et touchent maintenant le secteur public. Depuis le milieu des années 1980, l'emploi diminue dans l'administration fédérale et des mises à pied sans précédent sont annoncées pour les prochaines années par le gouvernement fédéral et plusieurs administrations provinciales (Statistique Canada, 1993, cat. 75-001, pp. 12 et 29). Toutes ces pertes d'emplois entraînent le maintien de hauts taux de chômage, au-dessus de 9 % depuis la récession amorcée en 1989, et causent une baisse graduelle de la participation à la force de travail (incluant ceux qui ont et ceux qui cherchent un emploi), qui est passée de 67,5 % à 65,3 % de 1989 à 1994, et qui semble continuer à baisser (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 29).

Pour faire face à la situation, certains gouvernements tentent d'adopter une politique keynésienne de relance économique. Mais étant donné la nature structurelle des transformations de l'économie et l'ouverture grandissante des marchés, ces mesures s'avèrent inefficaces (Wolfe, 1989, pp. 114-115). L'exemple le plus probant est celui des tentatives du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario de relancer l'économie de cette province de 1991 à 1995⁷. L'ampleur de la sous-

consommation causée par la récession s'est avérée être bien au-dessus des capacités financières de ce gouvernement et ce, malgré de lourds emprunts (de l'ordre de 8 à 12 milliards \$) qui ont contribué au gonflement rapide de la dette publique.

Les pertes d'emplois dans le secteur public sont un des contrecoups des coupures gouvernementales cherchant à réduire le déficit dans un climat politique de plus en plus défavorable aux hausses de taxes. À long terme, l'endettement amène le retrait de l'État car le service de la dette, qui accapare une part de plus en plus grande des revenus, restreint ses possibilités d'intervention (Minsky, 1982; Stanford, 1995, p. 116)⁸. Alors qu'en 1970 le service de la dette représentait 12,2 % des recettes totales du gouvernement fédéral, cette proportion a grimpé à 27,7 % en 1984 (une période de hauts taux d'intérêt) et atteint 28,9 % en 1994 (malgré de faibles taux d'intérêt) (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 17). Pendant ce temps, les mouvements sociaux ont subi une démobilisation en raison de leur incapacité à modifier le contenu des politiques, particulièrement de celles qui essaient actuellement de réduire le rôle de l'État dans la redistribution du surplus social. Il en est de même pour les syndicats qui se voient confrontés à la mobilité grandissante des entreprises et à des taux de chômage accrus. Cette exacerbation du chômage provoque une concurrence sauvage pour le peu d'emplois disponibles, mettant fin aux compromis entre syndicats et entreprises qui avaient prévalu au cours de la période fordiste (Carroll, 1990, pp. 279-280). Ces circonstances, conjuguées à la diffusion de l'idéologie conservatrice, ont occasionné une diminution des arrêts de travail. De 11,6 millions de jours perdus en 1976, le total a atteint 1,6 million en 1994 (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 38). Cette situation s'est traduite en une polarisation accentuée des revenus (le retour de la société en sablier) et en une insécurité grandissante chez de plus en plus de travailleurs, insécurité responsable de la frêle remontée de la consommation depuis la fin de la récession de 1991-1992. C'est là la raison première de la médiocre performance de l'économie qui, au cours des années 1990, s'est révélée incapable de prendre un envol véritable et qui, par conséquent, a été inapte à créer suffisamment d'emplois pour rétablir la confiance des consommateurs. Cette incertitude s'est fait particulièrement sentir dans le secteur des biens durables. Si, de 1989 à 1994, les dépenses personnelles en biens et services ont grimpé de 5,3 % en valeur réelle, l'ensemble des biens durables a subi un déclin de 0,2 % et le secteur de l'automobile a chuté de 4,1 % (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 2).

Concrètement, le passage du fordisme à l'après-fordisme se caractérise par un réalignement majeur de trois indices économiques. Le taux de croissance du PNB a d'abord subi une chute marquée: de 5,2 % en moyenne de 1950 à 1973, il est passé à 3 % de 1974 à 1994 (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 7)⁹. Cette transition s'est aussi traduite par un plafonnement de la progression de la productivité. En effet, au cours de l'ensemble des 21 années allant de 1972 à 1993, la productivité ne s'est accrue que de 2,3 % (avec un déclin de 0,8 % entre 1985 et 1991). Cette tendance fait suite au départ de secteurs hautement productifs (de l'industrie manufacturière en particulier), au refoulement des individus vers des activités à faible productivité, telles celles reliées à la vente, et aux sursauts de l'économie entraînant une sous-utilisation de la capacité (Statistique Canada, 1995, cat. 15-204, pp. 14, 16 et 25). Après des décennies de croissance, les salaires également ont perdu 11,2 % de leur valeur réelle entre 1976 et 1992 (Statistique Canada, 1993, cat. 75-001, p. 18).

L'économie canadienne a malgré tout continué à créer de l'emploi à un taux supérieur à celui des autres pays industrialisés, des pays européens en particulier (Myles, 1991, pp. 362-363). De 1970 à 1990, la croissance a été de 58,8 % au Canada, 49,9 % aux États-Unis, 23,1 % au Japon, 9,2 % en Grande-Bretagne, 6,7 % en France et 6,1 % en Allemagne (Statistique Canada, 1993, cat. 75-001, p. 35). C'est là un reflet de l'expansion démographique du Canada qui, nourrie par la grande taille de la génération du 'baby boom' et l'arrivée d'immigrants, a atteint 30,3 % au cours de cette période. Il y a aussi eu une augmentation appréciable du taux de participation au marché du travail, due surtout à l'entrée en masse des femmes. L'élévation de la participation à la force de travail a atténué l'effet de la stagnation des revenus chez les ménages comptant plus d'un adulte. Ce sont en effet les ménages composés d'un seul adulte, en particulier les familles monoparentales, qui ont alors été les plus touchés par l'appauvrissement. Mais à partir de la fin des années 1980, l'absence de création d'emplois a fait en sorte que tous les types de ménages ont connu des baisses de salaires.

Les pertes de revenu et les difficultés d'accès au travail, conjuguées au vieillissement de la population, ont augmenté la dépendance à l'endroit des paiements de transfert. Alors que ceux-ci représentaient 14,3 % de l'ensemble des rémunérations payées aux salariés en 1970, cette proportion s'est élevée à 22,7 % en 1984 et 27,6 % en 1994 (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 9). On voit là un puissant facteur contribuant simultanément aux hausses de taxes et aux déficits élevés. C'est aussi, bien sûr, une source de ressentiment chez les couches sociales qui dépendent le moins des transferts et qui voient leur pouvoir d'achat fondre sous le coup des baisses de revenu ou de l'augmentation des impôts. En effet, de 1984 à 1994, la proportion des revenus personnels absorbés par le fisc subissait une augmentation de 20,2 % (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 10). L'insécurité économique et les hausses de taxes, qui ont entraîné une conviction de plus en plus répandue qu'il était devenu impossible de maintenir les acquis sociaux de la période fordiste, sont devenues sources de défaitisme chez l'électorat. Sur le plan politique, ce sentiment profite à la droite. Celle-ci se sert abondamment des échecs passés des efforts de relance, de la difficulté de soulager les souffrances causées par les pertes d'emplois ainsi que du gonflement des taxes et surtout de la dette publique pour discréditer l'interventionnisme, le rendant responsable de la piètre performance économique (Banting, 1987; Smith et Taylor, 1996, p. 102; Wolfe, 1989, p. 115). Certains gouvernements ont prôné une réduction des taxes qui favorisait les plus fortunés, mesure dont l'effet a forcément été d'accentuer la polarisation des revenus. Plusieurs juridictions canadiennes ont emboîté le pas à l'assaut idéologique contre l'État-providence lancé au cours des années 1970 et 1980 dans nombre de pays (aux États-Unis et en Grande-Bretagne surtout) (Jenson, 1989, p. 77).

L'ANATOMIE DE L'APRÈS-FORDISME

La réalité économique canadienne aide à saisir la dynamique interne de l'après-fordisme, en particulier la façon dont chaque étape, en créant les conditions à partir desquelles émergent les étapes suivantes, contribue à enraceriner de plus en plus ce régime d'accumulation et à rendre de plus en plus improbable tout retour au contexte fordiste.

L'effet anticipé de l'ouverture des marchés à l'échelle internationale (dont l'ALÉNA est la plus récente manifestation) sur la dynamique après-fordiste, s'est vérifié dans le contexte canadien. La mondialisation a effectivement ravagé plusieurs secteurs de l'économie, tout en transformant les relations entre entreprises et travailleurs et en provoquant une perte d'intérêt, voire de l'hostilité, chez les entreprises à l'endroit des interventions gouvernementales visant la stimulation des marchés nationaux de consommation (Lipietz, 1989). La libéralisation des échanges, qui facilite la relocalisation internationale des entreprises, se traduit par un nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail (Betcherman et Gunderson, 1990; Gunderson, 1990). L'internationalisation des échanges a aussi pour conséquence de diminuer l'intérêt des entreprises pour le marché national et, de ce fait, d'amener une remise en question, chez les milieux d'affaires, des mesures gouvernementales dont le but est d'encourager la consommation domestique. Le patronat axe de plus en plus son action politique sur la requête de mesures pouvant améliorer la compétitivité (telles les coupures de taxes et de programmes sociaux) et s'oppose farouchement aux initiatives keynésiennes, qui peuvent à moyen ou long terme hausser taxes, déficits et salaires. L'ouverture des marchés met également en péril l'efficacité de telles initiatives. Les sommes allouées à la stimulation de la consommation profitent alors autant, sinon plus, aux pays d'où proviennent les biens de consommation qu'au territoire visé (Hirst et Zeitlin, 1992, p. 108). Dans une certaine mesure, les efforts de réduction des coûts de production au niveau des entreprises s'étendent maintenant aux nations qui voient dans la diminution des dépenses sociales et des charges fiscales un moyen d'améliorer leur position concurrentielle sur la scène internationale et ainsi d'étendre leurs marchés et d'attirer des investissements.

L'avancée de l'après-fordisme tient également à l'automatisation et à la réorganisation des entreprises, qui remettent en question les présupposés des théories économiques selon lesquelles la demande découle spontanément de l'offre (*supply side economics*). Paradoxalement, les gouvernements ont récemment ressuscité ces théories pour légitimer l'abandon de leurs efforts de stimulation de la demande (Friedman et Friedman, 1980; Lerner, 1984; Teeple, 1995, pp. 75-127). Ni les salaires payés, ni le nombre de personnes employées par les entreprises après-fordistes ne suffisent toutefois à engendrer une demande dont l'ampleur permettrait l'écoulement des biens et services qu'elles produisent. Il en résulte donc un déséquilibre croissant entre production et consommation. L'échec des politiques keynésiennes de relance économique en période après-fordiste joue aussi un rôle dans l'implantation de ce régime d'accumulation. En effet, confrontés à ces échecs, de plus en plus de gouvernements abandonnent ce type de mesures et se replient sur une gamme beaucoup plus étroite d'instruments d'intervention macro-économique (Higgins, 1995; Jessop, 1992a, pp. 64-65). La Banque du Canada se contente d'ajustements mineurs aux taux d'intérêt et le Fédéral, de mesures hésitantes de recyclage de la main-d'œuvre (Drainville, 1995). Nous avons également mentionné la dynamique propre de la dette publique qui sape graduellement et inexorablement la marge de manœuvre financière des gouvernements et met ainsi en péril l'État-providence, tout en réduisant la capacité d'intervention économique de l'État. La dette se conjugue alors à la mondialisation de l'économie et contribue de ce fait à un affaiblissement de l'État par rapport aux corporations et aux marchés financiers (Jessop, 1993, p. 10).

Enfin, toutes ces transformations économiques occasionnent une démobilisation des mouvements sociaux, qui sont de plus en plus confrontés à une fin de non-recevoir de la part des gouvernements et à une interprétation néo-conservatrice de la réalité économique et sociale. Ces conditions se prêtent à la montée de courants de droite visant à protéger les acquis des mieux nantis et à éliminer bon nombre de mesures à vocation redistributrice. En contribuant à démanteler les mesures sociales héritées du fordisme, qui avaient pour effet de soutenir et stabiliser la consommation, cette dynamique politique accentue l'asymétrie entre production et consommation¹⁰.

Il est important de se rendre compte que ces séries d'événements s'insèrent dans des rapports étroits de causalité réciproque qui impliquent différentes dimensions de la société. Ces dimensions deviennent à la fois cause et conséquence du déséquilibre entre production et consommation, qui se trouve au cœur de la piètre performance de l'économie après-fordiste. La logique de cette forme économique investit ainsi les différentes sphères de la société. Nous avons vu, par exemple, que la mondialisation et l'automatisation sont causes de chômage et de coûts sociaux grandissants, qui minent les mouvements sociaux ainsi que les possibilités d'action de l'État. Nous avons aussi constaté que les politiques macro-économiques participent elles-mêmes à la tendance au déséquilibre de l'après-fordisme (Hirst et Zeitlin, 1992, p. 85). Nous allons maintenant nous pencher sur les manifestations spatiales de l'après-fordisme et ensuite faire l'hypothèse que c'est à partir de la marginalisation engendrée par cette forme économique, y compris la polarisation spatiale, qu'on peut s'attendre à voir émerger un nouveau type de régulation.

LA POLARISATION SPATIALE

La polarisation spatiale propre à l'après-fordisme est le résultat de l'action conjointe de deux phénomènes. La segmentation des marchés de masse caractéristiques de la période précédente a d'abord amené un changement de cap dans l'évolution des différents secteurs économiques. C'est ainsi que les aires spatiales regroupant des secteurs économiques qui profitaient de l'adoption d'innovations techniques et organisationnelles et de la mondialisation de l'économie (l'informatique, le tourisme, la haute finance, par exemple) ont accru leur prospérité, alors que les territoires toujours dominés par des secteurs économiques hérités du fordisme (les industries lourdes et le textile, par exemple) ont connu la décroissance (Esser et Hirsch, 1994). Dans la même veine, les territoires qui sont dotés d'attributs susceptibles d'attirer des entreprises appartenant aux secteurs en croissance en période après-fordiste (tels la localisation, la formation de la main-d'œuvre, les réseaux d'échanges entre entreprises) peuvent prétendre à un avenir économique prometteur (Benko et Lipietz, 1992). Par contre, l'avenir des territoires dépourvus de tels attributs est sombre (Filion, 1991). Ce contraste entre territoires en expansion et territoires en déclin ne doit pas nous faire perdre de vue que la tendance dominante de l'après-fordisme est l'instabilité et la stagnation économique, qui donnent donc le ton à l'évolution économique d'une majorité d'aires spatiales.

Les mutations de l'intervention étatique concourent aussi à l'approfondissement du fossé entre les territoires prospères et ceux qui sont en déclin. Il y a d'abord le désengagement de l'État qui se solde en une réduction des paiements de transfert

aux individus et des différentes formes de redistribution des ressources fiscales entre territoires. Cette tendance résulte de l'assaut idéologique contre l'État-providence, des pertes de moyens financiers du secteur public et du ralentissement économique de régions industrielles, autrefois prospères, qui subventionnaient les régions désavantagées. La redistribution interrégionale est aussi ébranlée par l'ouverture des marchés. Lorsque que des tarifs substantiels protégeaient encore l'existence d'un marché national de consommation, une large part des sommes gouvernementales redistribuées aux régions désavantagées retournaient aux régions prospères sous forme de commandes de biens et d'équipement, y devenant ainsi source d'emplois et de revenus fiscaux (Barber, 1990; Courchene, 1995, p. 9; Watson, 1987). De toute évidence, cette logique n'a plus cours dans une économie ouverte où les régions bénéficiaires de telles mesures sont libres de dépenser les contributions gouvernementales à l'étranger, privant ainsi les régions développées, d'où proviennent ces sommes, de leurs effets multiplicateurs. Le retrait de l'État a donc pour effet de tronquer le rayonnement spatial de la prospérité économique. Les différents mécanismes de redistribution des revenus fiscaux faisaient en sorte qu'une aire spatiale étendue, voire l'ensemble d'un pays, bénéficiaient de la prospérité d'un territoire donné. À mesure que l'État réduit ses transferts, aussi bien aux individus qu'aux diverses administrations territoriales, les avantages de la prospérité deviennent de plus en plus restreints à l'aire géographique précise où elle se produit (Boadway, 1995).

La transition du fordisme à l'après-fordisme a également remis en cause les interventions étatiques destinées à stimuler le développement économique à l'échelle régionale. Au cours de l'ère fordiste, le but de ces mesures était de créer des conditions favorisant l'investissement et la création d'emploi dans les régions désavantagées. L'objectif était d'égaliser les régions sur le plan économique¹¹. Mais en période après-fordiste, cette égalisation cède la place aux priorités de développement économique national. Ce changement est dans une large mesure suscité par la mondialisation de l'économie qui fait en sorte que lorsqu'il tente d'attirer des entreprises, un pays subit une concurrence de plus en plus forte. Il convient alors de concentrer les efforts sur les régions qui sont les plus susceptibles d'être concurrentielles au niveau international, c'est-à-dire, habituellement, celles qui sont déjà les plus avantagées sur le plan économique. Il s'agit donc de miser sur les régions gagnantes.

L'effet de ces facteurs de polarisation se fait sentir à plusieurs échelles spatiales, allant des quartiers urbains à des groupes de provinces. Nous allons nous concentrer sur deux échelles: le niveau intra-métropolitain et le niveau régional (incluant les régions économiques infra-provinciales et les provinces elles-mêmes).

La polarisation économique et sociale de l'espace urbain est devenue de plus en plus manifeste depuis la fin de l'ère fordiste. Ce phénomène est évidemment lié au sort que l'après-fordisme réserve à différents secteurs économiques. Les quartiers associés aux secteurs en détresse ont tendance à partager leur sort (Scott, 1992, p. 114). Il en est ainsi des quartiers de l'est et du sud-ouest de Montréal qui abritaient des entreprises lourdes établies de longue date, qui ont fermé leurs portes ou qui sont en difficulté (Ville de Montréal, 1994). En fait dans nombre de cas, tels Montréal et Winnipeg, le déclin des firmes associées aux formes fordistes de production est

cause de chute ou de stagnation économique au niveau de la région métropolitaine dans son ensemble (le cas de Montréal est analysé par Lamonde et Martineau, 1992). La survie des entreprises appartenant à ces secteurs économiques n'est cependant pas en soi une planche de salut pour ces quartiers ou régions métropolitaines. En effet, le maintien (ou même l'expansion) des entreprises traditionnelles ne prévient pas la perte d'emplois du fait de l'automatisation de la production. Les conditions de vie de ces quartiers et régions métropolitaines se détériorent d'autant plus que les paiements de transfert sont réduits. C'est donc l'effet conjugué de la désindustrialisation et de la réduction des efforts gouvernementaux de redistribution qui produit une polarisation sociale de l'espace urbain sans précédent depuis des décennies.

Les quartiers qui profitent de la présence des secteurs économiques favorisés par la conjoncture après-fordiste suivent une trajectoire opposée. C'est le cas de l'ouest de l'île de Montréal qui abrite la majorité des entreprises aéronautiques et pharmaceutiques de l'agglomération. Une étude portant sur la Municipalité régionale de Waterloo en Ontario associe les revenus élevés des résidents du nord de l'agglomération, ainsi que la forte croissance de cette portion de la municipalité, à une concentration d'entreprises se spécialisant dans la haute technologie, plus particulièrement dans l'informatique (Filion et Rutherford, 1996). Ces secteurs doivent leur croissance à un fort potentiel innovateur et à leur capacité de profiter des marchés après-fordistes en expansion. Leur concentration à l'intérieur d'un segment d'une région métropolitaine s'explique par le rapport intime qui lie les entreprises de ces secteurs à leur force de travail, plus précisément à leur main-d'œuvre qualifiée. Il se produit alors une réciprocité entre les secteurs résidentiels qui attirent ce groupe de travailleurs et les sites choisis par ces firmes. Pour les travailleurs, une telle concentration facilite le choix entre divers employeurs. Il en est de même pour les entreprises qui peuvent ainsi plus facilement attirer des gens travaillant chez leurs concurrents. Un tel regroupement s'explique au surplus par les liens qui se nouent entre les firmes appartenant à un même secteur. Dans les domaines de l'aéronautique et de l'informatique, les liens entre sous-contractants et firmes-mères sont particulièrement forts. C'est là une variante contemporaine du district marshallien qui est spécialement visible dans les secteurs actuellement identifiés à la spécialisation flexible, tels *Silicone Valley* et la Troisième Italie. En général, ce sont les banlieues qui bénéficient le plus de la présence de tels secteurs ainsi que d'autres entreprises qui se trouvent au seuil de leur cycle de vie, alors que, comme on peut s'y attendre, c'est dans les zones centrales que l'on retrouve le plus de firmes qui touchent à la fin de leur cycle (Bourne, 1996).

Ces mêmes facteurs de polarisation se font aussi sentir à l'échelle régionale. Les régions prospères sont celles qui regroupent les secteurs économiques en expansion; toutefois elles sont minoritaires. Dans la plupart des régions, l'économie a de la difficulté à se remettre de l'effondrement des industries fordistes. Tout comme dans le cas des quartiers urbains, le désengagement de l'État fait en sorte que, plus que par le passé, les régions en déclin sont laissées à leur propre sort. La performance économique des différentes régions canadiennes est ainsi évidemment liée à leur attrait pour les secteurs économiques en croissance. Ainsi les grandes villes, en particulier Montréal, Ottawa et Toronto, sont les mieux placées pour attirer les firmes appartenant au secteur de la haute technologie (Gertler, 1991, pp. 373-

374). Les endroits qui se spécialisent dans les opérations financières et ceux qui jouissent d'un fort potentiel touristique se tirent également d'affaire (Benko et Lipietz, 1992). La performance économique des régions est également influencée par la redistribution des activités économiques à l'échelle du pays. Ce facteur a certainement précédé l'avènement de l'après-fordisme et même du fordisme mais il exerce toujours une influence sur le développement économique régional. Il explique, par exemple, la perte d'influence économique des Maritimes et de la région montréalaise au profit de sud de l'Ontario, processus qui a débuté, dans le cas des Maritimes, avec la Confédération (Coffey et Polèse, 1993). Mais c'est maintenant le libre-échange qui dessine le plus la carte économique régionale du Canada. Son effet est double. Dans certains cas, en provoquant une consolidation de la production à l'échelle continentale (le plus souvent aux États-Unis) et en encourageant la relocalisation dans des régions à bas coûts de production (le Mexique et les États du sud des États-Unis), il contribue à détruire l'assise industrielle de plusieurs régions canadiennes. D'autres régions, en revanche, parviennent à tirer leur épingle du jeu du libre-échange. C'est le cas de celles qui se spécialisent dans l'extraction des ressources (et qui jouissent, grâce aux accords de libre-échange, d'un marché international relativement garanti). Il en va de même pour les régions industrielles qui abritent des secteurs, tels l'automobile et l'acier, qui, profitant d'un faible dollar canadien et des programmes gouvernementaux d'assurance-santé (qui réduisent le coût des avantages marginaux offerts par les employeurs), réussissent à concurrencer les centres de production des États-Unis (Holmes, 1988; 1991). La localisation joue aussi un rôle dans les effets du libre-échange sur les régions canadiennes. Ce sont les régions industrielles situées le plus près des marchés et zones industrielles américaines qui sont les mieux placées pour bénéficier du libre-échange (Britton, 1993; Harrington et Rugman, 1990). Mais on doit se rappeler que, compte tenu de l'instabilité économique inhérente à l'après-fordisme, la prospérité économique d'une région risque fort d'être éphémère.

L'évolution du marché de l'emploi à l'échelle provinciale illustre les effets régionaux de l'après-fordisme au Canada (Statistique Canada, 1995, cat. 11-210, p. 96). Cette évolution, au cours de la période allant de 1976 à 1989, permet d'identifier deux groupes de provinces selon que leur création d'emplois se situe en-deçà ou au-delà du niveau national. Le premier groupe comprend les provinces de l'Est (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Québec) ainsi que le Manitoba et la Saskatchewan. L'économie de ces provinces se concentre sur des industries primaires où la production d'emplois est négative (agriculture et pêche). Dans le cas de la Nouvelle-Écosse et surtout du Québec, elle subit parallèlement le déclin d'anciens secteurs industriels, tels l'acier et le textile. L'acier a souffert des contrecoups d'un ralentissement de la croissance économique à partir du milieu des années 1970 et des effets de la concurrence internationale. Le textile, pour sa part, a été un des secteurs les plus affectés par l'arrivée des produits étrangers. L'économie de deux des trois provinces où la création d'emplois dépasse la moyenne nationale (l'Alberta et la Colombie-Britannique) dépend d'un secteur primaire générateur d'emplois, basé sur le pétrole en Alberta et les produits forestiers et les mines en Colombie-Britannique. Ces provinces sont aussi dotées d'un puissant secteur tertiaire qui se déploie dans leurs grandes villes (Anderson, Dufournaud et Filion, 1996). L'Ontario, avec la plus importante économie manufacturière et le secteur tertiaire le plus développé au

pays, fait aussi partie de ce groupe. Jusqu'en 1989, l'activité manufacturière ontarienne était spécialisée dans l'industrie automobile intégrée à l'échelle continentale et dans la production d'un éventail de biens fabriqués dans une large mesure par les succursales d'entreprises américaines et destinés à un marché canadien faisant toujours l'objet de protections tarifaires.

Les tendances de l'emploi de 1989 à 1994 portent la marque de la récession, qui causa des mises à pied massives de 1989 à 1992, et de la reprise anémique qui suivit. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont fait exception à la règle en continuant à créer de l'emploi au cours de la récession et en jouissant ensuite d'une puissante reprise. Parmi les autres provinces, seules l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont parvenues à augmenter leur taux d'emploi entre 1989 et 1994, dans le premier cas grâce à une rapide croissance du tourisme et d'un projet de pont reliant l'île au continent, et dans le second, à l'arrivée d'entreprises de distribution et de communication.

Cette période a été particulièrement dévastatrice en Ontario où le taux de disparition d'emplois n'a connu aucun équivalent au Canada (exception faite de Terre-Neuve qui a alors fait face à l'épuisement des stocks de morue). On voit là les conséquences d'un recul du secteur manufacturier canadien causé par l'effet conjoint de l'automatisation, de la restructuration organisationnelle des entreprises, de la relocalisation dans des pays du Tiers Monde et, surtout, du départ d'un fort pourcentage de la production industrielle vers les États-Unis où de plus grandes installations permettent de profiter des économies d'échelle encouragées par l'intégration de l'économie nord-américaine. Par conséquent, au cours de cette période, le taux de chômage de l'Ontario a grimpé de 7,5 % à 11,3 %, pour se stabiliser autour de 10 %. Qui plus est, le taux de participation au marché du travail a chuté au cours de ces mêmes années de 70,3 % à 66,5 %.

Ce court survol de la performance économique des provinces canadiennes en période après-fordiste nous amène à constater la tendance à la désindustrialisation de l'après-fordisme. De même, il nous permet de saisir le rôle grandissant du secteur des services ainsi que la performance très variable des différentes industries appartenant au secteur primaire. L'évolution économique des provinces nous fait réaliser que, loin de se produire de façon rectiligne, l'après-fordisme se déploie au gré des cycles économiques et des transformations des cadres institutionnels. Par exemple, l'Ontario avait préservée plusieurs aspects de son industrialisation fordiste jusqu'en 1989, réussissant à maintenir en place ses mesures sociales sans accumuler d'importants déficits. C'est alors que cette province a subi de plein fouet l'effet conjugué du libre-échange et de la récession avec son cortège de conséquences sociales et politiques. Ces conséquences négatives, qui ont contribué à l'élection d'un gouvernement ayant pour mandat l'élimination du déficit, une réduction des taxes et une diminution appréciable des différents programmes sociaux, risquent fort de remettre en cause les mécanismes de péréquation (l'Ontario représente à elle seule 40 % de l'activité économique canadienne) et ainsi d'assombrir davantage l'avenir des provinces les plus pauvres. En effet, le présent gouvernement ontarien ne cache pas son aversion à l'endroit de la péréquation. Sans nécessairement partager la forte orientation néolibérale du gouvernement conservateur de l'Ontario, le gouvernement fédéral adopte des restrictions

budgétaires, telles une réduction de ses contributions aux provinces en matière de dépenses sociales et de santé, qui auront pour effet d'endommager le système de redistribution interprovinciale et de laisser, plus qu'auparavant, les provinces les plus pauvres à leur propre sort. Il convient enfin de souligner que les récentes statistiques sur l'emploi présentées dans les précédents paragraphes font surtout part de pertes d'emplois dans le secteur privé. Les mesures de rééquilibrage fiscal sont en train de déclencher une seconde vague de mises à pied, se produisant cette fois dans le secteur public. Dans la perspective de la théorie de la régulation, ceci aura pour conséquence de réduire encore davantage la demande et de rendre d'autant plus illusoire toute relance durable de l'économie.

APRÈS L'APRÈS-FORDISME

Tout régime d'accumulation porte en soi les conditions de son remplacement. Avec un recul historique, nous sommes à même de constater que ce sont en grande partie les stratégies mises en place par les entreprises afin de renverser une chute chronique des taux de profit qui ont causé le passage du fordisme à l'après-fordisme. Nous allons maintenant nous pencher sur les perspectives d'un changement de trajectoire de l'après-fordisme. De prime abord, il est hautement improbable que l'État et les grandes entreprises se fassent le moteur de cette transformation. Ces deux entités, responsables de l'enracinement de l'après-fordisme, peuvent en effet difficilement se transformer en agents de transition vers un autre régime d'accumulation. Les grandes entreprises, maintenant à la recherche d'une planche de salut internationale plutôt que nationale, se font les principaux protagonistes d'une réduction des coûts de production qui se solde par de massives mises à pied (Clarkson, 1991, p. 114). Adhérant de plus en plus à une idéologie de droite qui présente les transformations actuelles de l'économie comme inévitables, et aux prises avec une crise budgétaire résultant elle-même de l'après-fordisme, l'État suit une même trajectoire. Alors que les politiques keynésiennes permettaient d'aplanir les cycles économiques, en particulier les récessions, en tentant d'ajuster les niveaux de consommation aux capacités croissantes de l'appareil productif, les présentes politiques d'austérité ont un effet déstabilisateur et entravent l'écoulement des biens et services.

Avant de se lancer dans une exploration des perspectives d'évolution de l'après-fordisme, il convient de soupeser brièvement les possibilités de voir apparaître des rapports sociaux différents de ceux qui soutiennent actuellement l'économie. Si les périodes de stabilité découlent d'une correspondance entre trajectoires individuelles, cette affinité cède la place à la divergence en période de crise (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 44). Le fordisme s'était montré favorable à une telle correspondance grâce à une forte tendance à la conformité, perceptible dans l'attrait des produits de masse chez les consommateurs et dans une aspiration généralisée au style de vie de la classe moyenne. Il faut préciser que ce régime d'accumulation était capable de récompenser matériellement et par conséquent de renforcer positivement les comportements qui correspondaient à ses normes. La structure économique fordiste pesait de la sorte lourdement sur les comportements.

Il en va tout autrement de l'après-fordisme. Nous avons déjà constaté que cette forme économique ne parvient pas à engendrer la croissance de la richesse qui

était le propre du fordisme et qu'elle marginalise économiquement une proportion grandissante de la population. Il s'ensuit que l'après-fordisme est moins apte que le fordisme à assurer la conformité, ne pouvant distribuer avec une comparable largesse des récompenses économiques à l'échelle de la société dans son ensemble afin de renforcer certaines formes de comportement. En théorie, on peut donc s'attendre à ce que l'après-fordisme soit favorable à l'éclosion de rapports sociaux alternatifs (Jenson, 1989, p. 76). En fait, si les exemples de tels rapports abondent dans le champ socioculturel, phénomène attribué à l'effervescence postmoderne, tel n'est pas le cas dans la sphère économique. Le manque de ressources (accès au capital de risque et revenus provenant des marchés de consommation) caractéristique de l'après-fordisme a un effet inhibiteur sur l'avènement de formes alternatives de rapports économiques. Nous allons maintenant proposer trois brefs scénarios permettant d'explorer différentes possibilités d'évolution de l'après-fordisme susceptibles de l'orienter dans des directions opposées: 1) une accentuation des caractéristiques actuelles de l'après-fordisme; 2) un après-fordisme plus égalitaire; 3) l'apparition de solutions de rechange à l'après-fordisme à partir de la marginalité qu'il produit¹².

Selon le premier scénario, l'effritement de la classe moyenne, en raison de pertes massives d'emplois et d'une détérioration des conditions de travail, accentuera la polarisation sociale. L'État deviendra de plus en plus «productiviste» alors qu'il se dégagera de ses responsabilités sociales. Aux États-Unis, par exemple, le président Clinton a récemment ratifié une révision des programmes sociaux qui limite à un maximum de cinq ans la période au cours de laquelle une personne apte au travail a droit à l'assistance sociale au cours de sa vie entière. La «société en sablier» qui en résultera fera en sorte qu'au lieu d'être surtout dirigée vers la classe moyenne, comme elle l'était lors de la période fordiste, la production deviendra de plus en plus ciblée vers les couches les plus aisées, rappelant le système social qui prévalait lors de la révolution industrielle. On peut déjà percevoir les signes avant-coureurs de cette transition dans la segmentation des marchés de masse et une prolifération des services de luxe destinés aux couches supérieures. Cette transformation de la société nécessitera un renforcement de l'appareil idéologique et répressif afin de prévenir revendications et révoltes chez les groupes marginalisés. Déjà on assiste, à Québec et à Montréal, à des actions policières tentant de prévenir une appropriation de parcelles d'espace urbain par des groupes de jeunes «punks». Ce scénario est nécessairement source de conflits sociaux, car s'il parvenait éventuellement à produire une certaine stabilité économique, celle-ci excluerait la majorité.

Le second scénario présuppose un prolongement de la stagnation et de l'instabilité après-fordiste, mais à l'inverse du précédent scénario, il serait le fruit d'efforts visant à promouvoir une certaine justice sociale. On réduirait la marginalisation propre à cette forme économique en faisant en sorte que la richesse sociale aussi bien que les séquelles des ratés de l'économie après-fordiste soient distribuées de façon équitable. À l'heure actuelle, c'est un appel au partage du travail qui définit le plus cet après-fordisme de gauche (Lipietz, 1989; 1994). Mais on doit demeurer conscient que l'égalitarisme de cette version de l'après-fordisme ne mènera pas nécessairement à un régime d'accumulation capable de rééquilibrer production et consommation. Ceci tient à ce que, bien qu'il inciterait à un

changement dans la nature des biens et services consommés, un repartage des revenus supportant la consommation ne se traduirait pas en une hausse appréciable de cette consommation. De toute façon, un tel scénario soulève de fortes résistances. De nombreux travailleurs sont peu enclins à troquer une part de leurs revenus pour plus de temps libre, ce qui explique la position mitigée de certains syndicats à l'endroit de ce scénario. Pour une majorité d'entreprises, d'autre part, le partage du travail entraînerait des frais supplémentaires de main-d'œuvre, reflétant les coûts de formation et le paiement de bénéfices sociaux, qui risqueraient de les rendre moins concurrentielles.

Le dernier scénario met l'accent sur la marginalisation produite par l'après-fordisme, en considérant prioritairement les stratégies de survie adoptées par des territoires laissés pour compte par les politiques et tendances économiques après-fordistes. Une voie possible de relance consisterait en une tentative de mise en place d'instruments de régulation économique (donc de convergence entre production et consommation) opérant à un niveau local et régional, dotés par conséquent d'une portée spatiale limitée. Cette approche impliquerait la mise sur pied d'entreprises de petite taille à rayon d'action local ou régional, dont la productivité demeurerait généralement faible du fait d'un apport limité de capital. Ces entreprises créeraient ainsi de nombreux emplois pour les sommes investies. Leur production serait généralement artisanale, se spécialisant dans des biens et services qui se prêteraient mal à la production de masse (voir entre autres Adair, 1985; Huber, 1985; Lévesque, 1989, p. 12; Vachon, 1993, pp. 81-82). Cette activité pourrait être le fruit d'efforts tentant de saisir une part du marché local afin de réaliser un profit, ou être inspirée par des visées alternatives mettant l'accent sur des objectifs de solidarité sociale, d'humanisation de l'économie et de protection de l'environnement (Béhrer et Joyal, 1987; Daly et Cobb, 1994; Lutz et Lux, 1979; Robertson, 1979; Schumacher, 1978).

Cette économie à petite échelle se développerait dans les vides creusés par l'après-fordisme (Lévesque, 1989, p. 16). Elle résulterait dans une large mesure de l'activité d'individus mis en disponibilité et de la prise en main de secteurs de production et de consommation laissés pour compte par les secteurs dominants de l'économie (Demoustier, 1989). Ce serait le cas, par exemple, du domaine artistique, des médecines et thérapies douces de toutes sortes, des produits à saveur locale, des produits d'alimentation frais ou biologiques, de produits environnementaux à faible teneur technologique, de la vente de biens usagés, de la réparation et du recyclage d'équipements de production et de biens durables de consommation. La tendance qu'ont ces activités à fonctionner sur un territoire restreint leur confère une importante dimension locale et régionale. De telles aires géographiques se prêteraient à une symbiose entre la production et la vente et à d'autres formes de relations communautaires (famille, amitié, réseaux de solidarité, etc.): ces activités renforceraient les autres relations et vice-versa, du fait des rapports étroits qui peuvent exister entre membres d'une communauté locale ou régionale (Courlet et Pecqueur, 1992, pp. 90-94).

On peut parler ici d'efforts locaux de régulation car cette économie à petite échelle spatiale assurerait la création d'emplois et stimulerait ainsi la demande locale. Il s'établirait aussi une correspondance entre les revenus payés par ces

entreprises et le coût des biens et services qu'elles produiraient; autrement dit les salaires seraient bas tout comme le prix de leurs biens et services. L'usage du concept de régulation est aussi justifié par la présence d'institutions dont la mission serait d'intégrer les sans-emploi à l'économie locale et régionale, et ainsi de stimuler production et consommation à cette échelle (Swyngedouw, 1992). Certains gouvernements municipaux supportent actuellement de telles initiatives, tout comme le font des organismes de développement économique communautaire voués à la mise sur pied d'entreprises à vocation locale et régionale. Dans sa version la plus progressiste, cette forme de régulation impliquerait une modification des rapports de production pour élargir le champ de la démocratie à la production locale. Cet élargissement résulterait de la mise en place de coopératives de production et de partenariats entre patrons et travailleurs (Lévesque et Mager, 1992, pp. 50-51).

Certaines caractéristiques des régions particulièrement touchées offrent un terrain propice au développement d'une économie à petite échelle. La mise en disponibilité d'une abondante main-d'œuvre, souvent expérimentée et instruite, peut en effet représenter un fort potentiel d'*entrepreneurship*. Ainsi, dans une certaine mesure, en tant que secteur refuge de l'après-fordisme, le développement de l'économie à petite échelle profiterait de certaines des conséquences néfastes de cette forme économique. Par ailleurs, les programmes de développement régional de l'ère fordiste et, jusqu'à récemment, de l'ère après-fordiste, ont bien outillé en infrastructures les régions économiquement désavantagées.

Il n'est pas improbable que les conditions économiques et sociales de plus en plus précaires de l'après-fordisme donnent naissance à des formes de consommation fondées davantage sur la qualité de la vie que sur le niveau de vie. Un tel changement pourrait également se traduire en une préoccupation environnementale accrue. L'économie à petite échelle pourrait alors s'affairer à combler des besoins reliés à la qualité de la vie, ce qui augmenterait la proportion de la consommation accaparée par la production locale. En produisant des biens et services laissés pour compte par les formes présentes de l'après-fordisme et en créant de l'emploi, ce secteur engendrerait ses propres effets macro-économiques causant une redistribution des marchés de consommation et une réallocation des revenus à l'échelle nationale. De tels effets découleraient d'un hyperdéveloppement de secteurs de production à faible productivité, ciblant la consommation locale et régionale, accompagné d'effets multiplicateurs potentiellement élevés.

Mais les espoirs soulevés par ce scénario se heurtent à de formidables obstacles, ce qui explique que la progression de ce type d'économie demeure hors de proportion avec l'ampleur des pertes dues à l'après-fordisme. D'abord, les localités et régions où le nombre d'entrepreneurs en puissance est le plus grand, du fait de l'existence d'un taux élevé de chômage, sont aussi celles où la demande solvable, nécessaire à la survie d'entreprises visant le marché local ou régional, est la plus compromise. L'économie à petite échelle est aussi mise en péril par la menace constante d'invasion, par les grandes entreprises, des marchés qu'elle crée, invasion qui risque fort de déséquilibrer la délicate régulation locale qu'elle peut parfois engendrer. L'économie à petite échelle est aussi confrontée à un manque chronique de capital, sans compter que les programmes de redistribution interrégionale sont

en voie de disparition et que les marchés de capitaux demeurent extrêmement concentrés au Canada. Cette pénurie rend difficile la production de biens essentiels, tels le gîte et les soins médicaux spécialisés, qui requièrent l'afflux de capitaux, reléguant souvent ce secteur économique à des activités qui nécessitent de faibles investissements. Cette nouvelle forme de régulation en viendrait donc à offrir une foule de services de plus ou moins grande nécessité, parce que ces activités pourraient fonctionner avec une mise de fonds minimale. Par surcroît, même dans les circonstances les plus avantageuses, cette forme de régulation locale demeurerait insuffisante pour corriger les conséquences négatives de l'après-fordisme sur le plan macro-économique. Par exemple, une telle relance de l'économie ne pourrait réduire le rapport dette-P.N.B. (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 56). Ainsi, quel que soit le succès d'efforts de régulation à cette échelle, l'ouverture des économies locales ferait en sorte qu'elles demeureraient vulnérables aux conséquences négatives de l'après-fordisme (Sabel, 1994, p. 128). Finalement, toute régulation locale serait fragile parce qu'elle reposerait sur une collaboration volontaire d'agents locaux qui devrait être constamment renouvelée, contrairement à la régulation fordiste qui était fondée sur des institutions étatiques coercitives jouissant d'imposantes ressources financières et de pouvoirs légaux. C'est d'ailleurs là le nœud de la crise de la régulation en période après-fordiste. Avec l'affaiblissement de l'État face à l'internationalisation de l'économie, on se trouve dépourvu de structures institutionnelles suffisamment puissantes pour imposer des mécanismes de régulation aux entreprises.

Ces transformations pourraient néanmoins accroître l'autonomie économique régionale et ainsi atténuer l'effet des tendances globales sur les régions. On se retrouverait alors en présence de deux économies: une économie dominante de plus en plus ouverte aux échanges internationaux, mais dont le nombre d'employés serait en déclin, et une économie qui se concentrerait sur des activités à basse productivité pourvoyant à la demande locale et régionale. Les intérêts et perspectives des petits entrepreneurs, qui seraient le fer de lance de l'économie à petite échelle, définiraient dans une large mesure les retombées politiques de ce type d'économie. Il est probable, du fait de la nature et de l'étendue géographique de ses activités, que ce groupe d'acteurs se porterait à la défense de positions à caractère fortement local et régional. Ces entrepreneurs auraient en effet intérêt à promouvoir l'économie de leur région et à s'assurer qu'elle offre des conditions adéquates de production, surtout en matière d'infrastructures et d'éducation. Conjointement à ces tendances, on devrait s'attendre à une réorganisation politique qui se produirait dans la foulée d'un affaiblissement de l'État fédéral et éventuellement du niveau provincial. Cette situation serait elle-même un aboutissement des conséquences politiques de l'implantation de l'après-fordisme, et en particulier des mesures prises pour compenser ses effets qui ont accablé l'État de dettes massives.

CONCLUSION

Cet article a tenté d'expliquer les difficultés économiques qui affligent de plus en plus le Canada depuis les années 1970, à partir de la grille d'analyse offerte par la théorie de la régulation. Nous avons vu que les problèmes économiques du Canada étaient la conséquence d'une dynamique après-fordiste qui engageait

l'ensemble de la société (l'économie, la structure sociale, la culture, la vie politique). Cette dynamique a causé un découplage croissant entre production et consommation qui a eu comme conséquence l'implantation progressive de l'après-fordisme. L'expérience canadienne a permis de peindre un tableau de l'après-fordisme qui a confirmé l'existence d'une forte logique interne ayant pour effet d'entraîner la destruction graduelle des structures économiques et sociales héritées de l'époque fordiste. Une porte de sortie possible (bien que plutôt étroite) de ces conditions économiques et sociales serait le développement d'une économie à petite échelle avec une aire d'activité qui serait locale et régionale. Ce serait dans la marginalité de l'après-fordisme que cette alternative prendrait forme. Malgré les intenses difficultés des régions économiquement désavantagées, on pourrait donc s'attendre à ce qu'elles jouent un rôle de premier plan dans le développement d'une telle économie.

NOTES

- 1 Ce texte n'entend pas se lancer dans une exégèse des différents courants de pensée reliés à la théorie de la régulation. En insistant sur le rôle d'équilibration des structures institutionnelles reliées aussi bien à la sphère économique que sociale et en mettant l'accent sur les tendances macro-économiques, il s'inspire de l'école parisienne représentée entre autres par Aglietta et Lipietz (Jessop, 1990).
- 2 Deux termes, qui dénotent chacun une perspective distincte sur cette période, sont en usage. Le terme «néo-fordisme» suggère une continuité entre le fordisme et la période qui lui fait suite, alors que «après-fordisme» met l'accent sur la démarcation entre les deux périodes (Amin, 1994, p. 18).
- 3 Amin (1994, p. 6) identifie trois perspectives sur l'après-fordisme: la régulation, la spécialisation flexible et l'approche néo-schumpéterienne. Nous préférons nous limiter à deux niveaux, celui des changements se produisant dans la sphère de la production et celui de la régulation macro-économique. La spécialisation flexible telle que définie par Amin s'insère ici dans notre première catégorie et la régulation, dans la seconde. La version de l'approche néo-schumpéterienne que nous adoptons est celle, développée par Jessop, qui se concentre sur les conséquences sociales des transformations de la production et des politiques macro-économiques reliées à l'après-fordisme. Cette approche s'insère donc dans nos deux catégories. Notre catégorisation est aussi plus simple que celle que propose Jessop dans sa classification des études portant sur le fordisme et l'après-fordisme. Le contenu des catégories qu'il associe à l'aspect institutionnel et à l'intégration sociale s'intègre ici à nos deux niveaux de base (Jessop 1992a; 1992b; 1994).
- 4 Intégration qui demeurerait toutefois bien imparfaite si on pense notamment aux femmes et aux minorités raciales.
- 5 L'évolution économique des années 1980 est également décrite par Donner (1991).
- 6 Les années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale furent aussi marquées par un fort endettement du gouvernement fédéral. Mais contrairement à la situation actuelle, cet endettement était le résultat d'un événement épisodique et s'est rapidement résorbé grâce à une forte croissance économique.
- 7 Au début du mandat de ce gouvernement, certains auteurs percevaient sa politique d'emploi alimentée par de forts déficits comme une alternative prometteuse au discours imprégné de conservatisme fiscal du gouvernement fédéral et de plusieurs provinces (Chorney, 1992). Or à la fin de son mandat, il était devenu évident que les déficits n'avaient pas l'effet escompté sur les taux de chômage, une position centrale du gouvernement conservateur qui a succédé au Nouveau Parti Démocratique.

- 8 Il y a deux dimensions à l'effet de désengagement de l'État provoqué par l'endettement. Il y a d'abord une inéluctable perte de marge de manœuvre de l'État due au poids croissant du service de la dette. Par exemple, la capacité du gouvernement fédéral de supporter ses programmes diminue d'environ un pour cent par année du fait de l'endettement. Si l'inflation et la prospérité économique ont prévenu dans le passé l'émergence d'une telle situation en assurant une croissance soutenue des entrées fiscales, le contexte est bien différent lorsque l'inflation et la croissance sont faibles. La seconde dimension tient à l'anticipation des conséquences à long terme de la dette et se fait sentir de façon plus immédiate. Au Canada, nous assistons en effet depuis quelques années à une psychose de la dette liée à la crainte de niveaux de taxation plus élevés dans l'avenir et à la perte des programmes sociaux (cf. McQuaig, 1995).
- 9 Cette tendance n'est pas propre au Canada. Elle se manifeste dans tous les pays industrialisés (Magdoff, 1992; Smith et Taylor, 1996, pp. 104-105).
- 10 Certains auteurs maintiennent que l'absence de poids électoral (du moins au niveau fédéral) du seul parti social-démocrate et une relative faiblesse de la mobilisation syndicale font que l'État-providence est plus vulnérable au Canada que dans d'autres pays ayant adopté ce mode de redistribution (Jenson, 1989; O'Connor, 1988). Le contraste entre la réaction vigoureuse de la population française en 1995 contre l'annonce de coupures aux mesures sociales et la relative passivité du public canadien lorsque confronté à de semblables circonstances est révélateur.
- 11 La politique de développement régional au Canada s'était logée à l'enseigne de l'idéologie homogénéisante du fordisme en raison de ses velléités d'égalisation régionale (Jean, 1989; Lévesque et Mayer, 1992, pp. 36-38).
- 12 D'autres scénarios sont proposés (par exemple par Leborgne et Lipietz, 1988a). Ils décrivent, dans la plupart des cas, de nouvelles formes de production alors que notre tentative privilégie l'aspect macro-économique.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAIR, P. (1985) *L'économie informelle — figures et discours*. Paris, Anthropos.
- AGLIETTA, M. (1976) *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*. Paris, Calmann-Lévy.
- AMIN, A. (1989) Flexible specialization and small firms in Italy: myths and realities. *Antipode*, 21: 13-34.
- _____ (1994) Post-Fordism: models, fantasies and phantoms of transition. In A. Amin (éd.) *Post-Fordism: a reader*. Oxford, Blackwell, pp. 1-39.
- ANDERSON, R., DUFOURNAUD, C. et FILION, P. (1996) The impact of the oil resource on socio-economic structure in Alberta, 1970-1991: a logistic regression approach. Communication donnée à la conférence annuelle de l'Association canadienne des sciences régionales, Saint-Catharines, Ontario.
- BANTING, K. (1987) The welfare state and inequality in the 1980s. *La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 24: 309-38.
- BARBER, C.L. (1990) A regional perspective on the Canada-United States free trade area. *Research in International Business and Finance*, 8: 69-90.

-
- BÉLANGER, P.-R. et LÉVESQUE, B. (1991) La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique. *Cahiers de recherche sociologique*, 17: 17-51.
- BENKO, G. et LIPIETZ, A., éd(s) (1992) *Les régions qui gagnent, districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie*. Paris, Presses universitaires de France.
- BETCHERMAN, G. et GUNDERSON, M. (1990) Canada-U.S. free trade and labour relations. *Labour Law Journal*, 41: 454-60.
- BHÉRER, H. et JOYAL, A. (1987) *L'entreprise alternative: mirages et réalités*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- BOADWAY, R.W. (1995) Fiscal federalism and social policy reform. *Revue canadienne des sciences régionales*, 18: 199-220.
- BOURNE, L.S. (1996) Presidential address — normative urban geographies: recent trends, competing visions, and new cultures of regulation. *Le géographe canadien*, 40: 2-16.
- BOYER, R. (1986) *La théorie de la régulation: une analyse critique*. Paris, La Découverte.
- BOYER, R. et DURANT, J.-P. (1993) *L'après-fordisme*. Paris, Syros.
- BOYER, R. et MISTRAL, J. (1983) *Accumulation, inflation, crises*. Paris, Presses universitaires de France.
- BRITTON, J.N.H. (1993) A regional industrial perspective on Canada under free trade. *International Journal of Urban and Regional Research*, 17: 559-577.
- CARROLL, W.K. (1990) Néo-libéralisme et recomposition du capital financier. In G. Boismenu et D. Drache (éd(s)) *Politique et régulation: modèle de développement et trajectoire canadienne*. Montréal, Méridien, pp. 275-307.
- CHORNEY, H. (1992) Deficits: fact or fiction? Ontario's public finances and the challenge of full employment. In D. Drache (éd.) *Getting on track: social democratic strategies for Ontario*. Montréal et Kingston (Ont.), McGill-Queen's University Press, pp. 186-201.
- CLARKSON, S. (1991) Disjunctions: free trade and the paradox of Canadian development. In D. Drache et M.S. Gertler (éd(s)) *The new era of global competition: State policy and market power*. Montréal et Kingston (Ont.), McGill-Queen's University Press, pp. 103-126.
- COFFEY, W.J. et POLÈSE, M. (1993) Le déclin de l'empire montréalais: regard sur l'économie d'une métropole en mutation. *Recherches sociographiques*, 24: 417-37.
- COOKE, P.N. (1988) Flexible integration, scope economies and strategic alliances: social and spatial mediations. *Environmental and Planning D*, 6: 281-300.
- COURCHENE, T.J. (1995) Globalization: the regional/international interface. *Revue canadienne des sciences régionales*, 18: 1-20.

- COURLET, C. et PECQUEUR, B. (1992) Les systèmes industriels localisés en France: un nouveau modèle de développement. In G. Benko et A. Lipietz (éds) *Les régions qui gagnent, districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie*. Paris, Presses universitaires de France, pp. 81-102.
- DALY, H.E. et COBB, J.B. jr. (1994) *For the common good: redirecting the economy toward community, the environment, and a sustainable future*. Boston, Beacon Press.
- DEMOUSTIER, D. (1989) Les entreprises coopératives et associatives en France. Quelles perspectives? Quelles alternatives? In B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard (éds) *L'autre économie: une économie alternative?* Sillery, Presses de l'Université du Québec, pp. 185-202.
- DONNER, A.W. (1991) Recession, recovery, and redistribution: the three R's of Canadian state macro-policy in the 1980s. In D. Drache et M.S. Gertler (éds) *The new era of global competition: state policy and market power*. Montréal et Kingston (Ont.), McGill-Queen's University Press, pp. 26-48.
- DRAINVILLE, A.C. (1995) Monetarism in Canada and the world economy. *Studies in Political Economy*, 56: 7-42.
- ESSER, J. et HIRSCH, J. (1994) The crisis of Fordism and the dimensions of a 'post-Fordist' regional and urban structure. In A. Amin (éd.) *Post-Fordism: a reader*. Oxford, Blackwell, pp. 71-97.
- FILION, P. (1991) Local economic development as a response to economic transition. *Revue canadienne des sciences régionales*, 14: 347-370.
- FILION, P. et RUTHERFORD, T. (1996) Manufacturing miracles? The restructuring of Waterloo region manufacturing. In P. Filion, T.E. Bunting et K. Curtis (éds) *The dynamics of the dispersed city: geographic and planning perspectives on Waterloo region*. Waterloo (Ont.), University of Waterloo (à paraître).
- FRIEDMAN, R. et FRIEDMAN, M. (1980) *Free to choose*. New York, Harcourt Brace Jovanovich.
- GERTLER, M.S. (1991) Canada in a high-tech world: options for industrial policy. In D. Drache et M.S. Gertler (éds) *The new era of global competition: state policy and market power*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, pp. 367-395.
- GLYN, A., HUGHES, A., LIPIETZ, A. et SINGH, A. (1990) The rise and fall of the golden age. In S. Marglin et J.B. Schor (éds) *The golden age of capitalism*. Oxford, Oxford University Press, pp. 39-125.
- GUNDERSON, M. (1990) Regional dimensions of the impact of free trade on labour. *Revue canadienne des sciences régionales*, 13: 247-258.
- HARRINGTON, J.W. et RUGMAN, A. (1990) Regional impacts of the Canada-U.S. free trade agreement. *Revue canadienne des sciences régionales*, 13: 157-162.
- HIGGINS, B. (1995) Whatever became of public works planning. *Revue canadienne des sciences régionales*, 18: 107-125.

-
- HIRST, P. et ZEITLIN, J. (1992) Flexible specialization versus post-Fordism. In M. Storper et A.J. Scott (éds) *Pathways to industrialization and regional development*. Londres, Routledge, pp. 70-115.
- HOLMES, J. (1988) Industrial restructuring in a period of crisis. *Antipode*, 20: 19-51.
- _____ (1991) The globalization of production and the future of Canada's mature industries: the case of the automobile industry. In D. Drache et M.S. Gertler (éds) *The new era of global competition: state policy and market power*. Montréal and Kingston (Ont.), McGill-Queen's University Press, pp. 153-80.
- HUBER, J. (1985) Conceptions of the dual economy. *Technological Forecasting and Social Change*, 27: 63-73.
- JEAN, B. (1989) Le développement régional à l'heure du développement local: le temps des incertitudes. *Revue canadienne des sciences régionales*, 12: 9-24.
- JENSON, J. (1989) 'Different' but not 'exceptional': Canada's permeable Fordism. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 26: 69-94.
- JESSOP, B. (1982) *The capitalist state: Marxist theories and methods*. Londres, Martin Robertson.
- _____ (1990) Regulation theories in retrospect and prospect. *Economy and Society*, 19: 153-216.
- _____ (1992a) Fordism and post-Fordism: a critical reformulation. In M. Storper et A.J. Scott (éds) *Pathways to industrialization and regional development*. Londres, Routledge, pp. 43-65.
- _____ (1992b) Post-Fordism and flexible specialization: incommensurable, contradictory, complementary, or just plain different perspectives? In H. Ernste et V. Meyer (éds) *Flexible specialization and the new regulation*. Londres, Pinter, pp. 25-44.
- _____ (1993) Towards a schumpeterian workfare state? Preliminary remarks on post-Fordism political economy. *Studies in Political Economy*, 40: 7-39.
- _____ (1994) Post-Fordism and the state. In A. Amin (éd.) *Post-Fordism: a reader*. Oxford, Blackwell, pp. 252-279.
- LAMONDE, P. et MARTINEAU, Y. (1992) *Désindustrialisation et restructuration économique: Montréal et les autres grandes métropoles nord-américaines, 1971-1991*. Montréal, INRS-Urbanisation.
- LEBORGNE, D. et LIPIETZ, A. (1988a) L'après-fordisme et son espace. *Les Temps Modernes*, 43 (501): 75-114.
- _____ (1988b) New technologies, new modes of regulation: some spatial implications. *Environment and Planning D*, 6: 263-280.
- _____ (1992) Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. *Espaces et Société*, 66-67: 39-67.

- LERNER, G., éd. (1984) *Probing Leviathan*. Vancouver, The Fraser Institute.
- LÉVESQUE, B. (1989) Présentation. In B. Lévesque, A. Joyal et O. Chouinard (éds) *L'autre économie: une économie alternative*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, pp. 9-52.
- LÉVESQUE, B. et MAGER, L. (1992) Vers un nouveau contrat social? Éléments de problématique pour l'étude du régional et du local. In C. Gagnon et J.-L. Klein (éds) *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionale, pp. 19-68.
- LIPIETZ, A. (1985) *Mirages et miracles: problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde*. Paris, La Découverte.
- _____ (1986) Behind the crisis: the exhaustion of a regime of accumulation — a 'Regulation School' perspective on some French empirical works. *Review of Radical Political Economics*, 18 (1-2): 13-32.
- _____ (1989) *Choisir l'audace: une alternative pour le 21^e siècle*. Paris, La Découverte.
- _____ (1992) The regulation approach and capitalist crisis: an alternative compromise for the 1990s. In M. Dunford et G. Kafkalis (éds) *Cities and regions in the new Europe: the global-local interplay and spatial development strategies*. Londres, Belhaven Press, pp. 309-334.
- _____ (1993) Towards a Schumpeterian workfare state? Preliminary remarks on post-Fordist political economy. *Studies in Political Economy*, 40: 7-39.
- _____ (1994) Post-Fordism and democracy. In A. Amin (éd.) *Post-Fordism: a reader*. Oxford, Blackwell, pp. 338-357.
- LUTZ, M.A. et LUX, K. (1979) *Humanistic economics: the new challenge*. New York, The Bootstrap Press.
- MACDONALD, M. (1991) Post-Fordism and the flexible debate. *Studies in Political Economy*, 36: 177-201.
- MARTINELLI, F. et SCHCENBERGER, F. (1991) Oligopoly alive and well? Notes for a broader discussion of flexible accumulation. In G. Benko et M. Dunford (éds) *Industrial change and regional development*. Londres, Belhaven.
- McQUAIG, L. (1995) *Shooting the hippo: death by deficit and other canadian myths*. Toronto, Viking.
- MINSKY, H. (1982) The financial instability hypothesis: capitalist process and the behaviour of the economy. In C.P. Kindleberger et J.-P. Laffarge (éds) *Financial crises: theory, history and policy*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 13-39.
- MYLES, J. (1991) Post-industrialism and the service economy. In D. Drache and M.S. Gertler (éds) *The new era of global competition: state policy and market power*. Montréal et Kingston (Ont.), McGill-Queen's University Press, pp. 350-366.

-
- O'CONNOR, J.S. (1988) Welfare expenditure and policy orientation in Canada in comparative perspective. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 26: 126-150.
- PECK, J. et MIYAMACHI, Y. (1994) Regulating Japan? Regulation theory versus the Japanese experience. *Environment and Planning D*, 12: 639-674.
- PECK, J. et TICKELL, A. (1994) Searching for a new institutional fix: the after-Fordist crisis and the global-local disorder. In A. Amin (éd.) *Post-Fordism: a reader*. Oxford, Blackwell, pp. 280-315.
- PIORE, M. et SABEL, C.F. (1984) *The second industrial divide: possibilities for prosperity*. New York, Basic Books.
- REICH, R. (1991) *The work of nations*. New York, Alfred A. Knopf.
- ROBERTSON, J. (1979) *The sane alternative*. Saint-Paul (Minnesota), River Basin Publishing.
- SABEL, C.F. (1982) *Work and politics: the division of labour in industry*. Cambridge, Cambridge University Press.
- ____ (1994) Flexible specialisation and the re-emergence of regional economies. In A. Amin (éd.) *Post-Fordism: a reader*. Oxford, Blackwell, pp. 101-156.
- SCHENBERGER, E. (1988) From Fordism to flexible accumulation: technology, competitive strategies and international location. *Environment and Planning D*, 6: 245-262.
- SCHUMACHER, E.F. (1978) *Small is beautiful: une société à la mesure de l'homme*. Paris, Seuil.
- SCOTT, A.J. (1988) *New industrial spaces*. Londres, Pion.
- ____ (1992) L'économie métropolitaine: organisation industrielle et croissance urbaine. In G. Benko et A. Lipietz (éds) *Les régions qui gagnent, districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie*. Paris, Presses universitaires de France, pp. 103-120.
- SMITH, M.E.G. et TAYLOR, K.W. (1996) Profitability crisis and the erosion of popular prosperity: the Canadian economy, 1947-1991. *Studies in Political Economy*, 49: 101-130.
- STANFORD, J. (1995) The economics of debt and the remaking of Canada. *Studies in Political Economy*, 48: 113-135.
- STATISTIQUE CANADA (1993) (No. 75-001 au catalogue) *Perspectives sur l'emploi et les revenus*. 5 (2), Ottawa, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- ____ (1994) (N° 75-001 au catalogue) *Perspectives sur l'emploi et les revenus*. 6 (3), Ottawa, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

-
- _____ (1995) (N° 11-210 au catalogue) *L'observateur économique canadien*. Volume 9, Ottawa, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- _____ (1995) (N° 15-204 au catalogue) *Mesures globales de productivité*. Ottawa, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- _____ (1995) (N° 68-212 au catalogue) *Finances du secteur public, 1994-1995*. Ottawa, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- SWYNGEDOUW, E.A. (1992) The Mammon quest. 'Globalisation', interspatial competition and the monetary order: the construction of new spatial scales. In M. DUNFORD et G. KAKALAS (éds) *Cities and regions in the new Europe: the global-local interplay and spatial development strategies*. Londres, Belhaven, pp. 39-67.
- TEEPLE, G. (1995) *Globalization and the decline of social reform*. Toronto, Garamond Press.
- VACHON, B. (1993) *Le développement local: théorie et pratique (Réintroduire l'humain dans la logique de développement)*. Boucherville, Gaëtan Morin.
- VILLE DE MONTRÉAL (1994) *Profil socio-démographique de la ville de Montréal et de ses arrondissements*. Montréal, Ville de Montréal.
- WATSON, W.G. (1987) The regional consequences of free(r) trade with the United States. In W.J. Coffey et M. Polèse (éds) *Still living together: recent trends and future directions in Canadian regional development*. Montréal, The Institute for Research on Public Policy, pp. 237-273.
- WOLFE, D. (1989) The Canadian State in comparative perspective. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 29: 95-126.